

224C0758
FR0012650166-FS0365

30 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NHOA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mai 2024, la société de droit de la République de Chine (Taiwan) Taiwan Cement Corporation (No. 113, Section 2, Zhongshan North Road, Taipei City 104, Taiwan) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de droit néerlandais Taiwan Cement (Dutch) Holdings B.V. et Taiwan Cement Europe Holdings B.V. qu'elle contrôle, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société NHOA et détenir, indirectement, à cette date, 241 557 486 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 87,78% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NHOA².

La société Taiwan Cement Corporation a précisé détenir, au 29 mai 2024, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de droit néerlandais Taiwan Cement (Dutch) Holdings B.V. et Taiwan Cement Europe Holdings B.V. qu'elle contrôle, 244 557 486 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 88,87% du capital et des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 275 196 760 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment communiqué de la société NHOA du 15 septembre 2023 et prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 23-370 du 28 août 2023.